



République du Congo

**MINISTRE DU CONTROLE D'ETAT, DE LA QUALITE DU SERVICE PUBLIC
ET DE LA LUTTE CONTRE LES ANTIVALEURS**

**ALLOCUTION DU PROFESSEUR JEAN-ROSAIRE IBARA,
MINISTRE DU CONTROLE D'ETAT, DE LA QUALITE DU SERVICE
PUBLIC ET DE LA LUTTE CONTRE LES ANTIVALEURS**

**A L'OCCASION DE LA RECEPTION DE MADAME LA
REPRESENTANTE RESIDENTE DE LA BANQUE MONDIALE
POUR LA REPUBLIQUE DU CONGO**

Brazzaville, lundi 23 Octobre 2023

**Allocution du Professeur Jean-Rosaire IBARA,
Ministre du contrôle d'Etat, de la qualité du service
public et de la lutte contre les antivaleurs,**

**A l'occasion de la réception de madame la
représentante résidente de la Banque Mondiale
pour la République du Congo**

- **Madame la représentante de la Banque Mondiale pour la république du Congo ;**
- **Monsieur le Directeur de cabinet ;**
- **Messieurs les conseillers ;**
- **Mesdames et Messieurs les membres de la délégation de la Banque Mondiale ;**
- **Mesdames et Messieurs en vos rangs, grades, toutes préséances respectées ;**

Permettez-moi, au nom de tous mes collaborateurs et au mien, de vous souhaiter la bienvenue au siège du ministère du contrôle d'Etat, de la qualité du service public et de la lutte contre les antivaleurs.

Avant tout propos, j'aimerais rappeler que **notre combat pour l'éradication des antivaleurs** principalement : (i) la corruption, (ii) la concussion, (iii) le détournement de fonds, (iv) la fraude, (v) le vol des biens, (vi) l'ethnocentrisme, (vii) le népotisme, (viii) le favoritisme, (ix) le harcèlement, ... **prend ses marques dans le projet de société du président de la république, « ensemble poursuivons la marche ».**

Elles sont toutes à éradiquer des administrations et établissements publics affirmait le Président de la République, Chef de l'État, notamment par la promotion d'une approche participative et consensuelle dans la perspective à terme de renforcer les capacités des organes de veille et d'impulsion de la bonne gouvernance.

La stratégie à cet effet devrait s'articuler autour des actions suivantes :

- **la création d'un corps des contrôleurs d'État**, dont le rôle est de surveiller et de contrôler l'exercice des activités professionnelles, dans chaque administration et établissement public ;
- **la réforme des inspections et du contrôle interne de l'Etat ;**
- **le renforcement des organes d'impulsion du système de management de la qualité et de lutte contre les antivaleurs.**

Pour donner vie à cet objectif pivot de son quinquennat, le Président de la République, par décret n°2021-301 du 15 mai 2021, modifié par le décret n°2022-1850 du 24 septembre 2022; portant nomination des membres du gouvernement, a consacré la **création du ministère du contrôle d'État, de la qualité du service public et de la lutte contre les antivaleurs** en tant qu'**organe politique et technique de veille et d'impulsion de la bonne gouvernance** avec pour finalités :

- (i) l'optimisation des processus administratifs ;
- (ii) l'amélioration continue de la qualité du service public et ;
- (iii) l'éradication des antivaleurs.

En substance, il sera question de travailler à la mise en place d'un dispositif permettant de mesurer la pertinence et l'efficacité de l'action publique ; et de procéder à la collecte et le traitement de données pour dresser et présenter au Premier Ministre, Chef du Gouvernement, un rapport semestriel sur l'état de la gouvernance publique.

En définitif, l'action du département ministériel dont j'ai la charge, devra à terme permettre d'opérationnaliser la loi 31-2019 du 10 octobre 2019, d'orientation de l'évaluation de la performance de l'action publique par la définition d'une approche consensuelle et intégrée de mise en œuvre de la gestion axée sur les résultats (GAR).

Madame la représentante,

C'est ici l'occasion de rendre hommage à l'action de votre institution en République du Congo et vous dire à nouveau merci, spécialement pour votre accompagnement lors de la **première édition du forum national sur la gouvernance publique organisée à Brazzaville, du 05 au 08 décembre 2022 avec le soutien technique et financier du PRISP, sous le thème : « Contrôle d'État, Qualité du service public et lutte contre les antivaleurs, trois outils au service de la performance de l'action publique ».**

Ce Forum nous a permis d'échanger et valider avec l'ensemble des parties prenantes :

- (i) le projet de politique nationale de contrôle d'État ;
- (ii) le projet de politique nationale d'amélioration de la qualité du service public et ;
- (iii) le projet de politique nationale de lutte contre les antivaleurs.

Dans le cadre de l'exécution de la politique nationale du contrôle d'État, de la qualité du service public et de la lutte contre les antivaleurs, nous avons préparé :

1. **le décret instituant le dispositif d'audit et de contrôle interne dans l'administration publique, dispositif réglementaire consacrant l'approche par les risques, l'audit et le contrôle interne dans le secteur public pour optimiser les processus administratifs ;**
2. **le décret fixant les règles de gestion de l'offre de service public ;**

3. **le décret fixant les principes de promotion de la lutte contre les antivaleurs ;**
4. **le décret fixant les modalités d'évaluation de la performance de l'action publique.**

Pour modéliser cette démarche de recherche des performances du secteur public et donner de la voix à l'action de notre département ministériel longtemps resté dans une phase de réalisations impercevables, nous nous sommes engagés mon équipe et moi-même dans un grand projet de conception et de déploiement du Système de Management des Performances de l'Action publique (SMPAP).

En pratique, cet outil permettra une transformation de la gouvernance publique au travers de trois sous-systèmes notamment :

- (i) **le Système Intégré de Contrôle d'État (SICE)**, exploité sous forme d'un programme contrôle d'État et piloté par la Direction Générale du contrôle d'État,
- (ii) **le Système de management de la qualité du service public (SMQSP)**, implémenté sous forme d'un programme qualité du service public piloté par la Direction générale de la qualité du service public et ;
- (iii) **le Système de management contre les antivaleurs (SMCa)**, déployé sous le label programme lutte contre les antivaleurs et piloté par la Direction générale de la lutte contre les antivaleurs.

Il sied de noter que votre rôle au côté de notre pays le Congo est quasi identique à celui du département ministériel dans sa relation avec les autres départements ministériels.

Ainsi, le Programme d'accélération de la réforme de la gouvernance institutionnelle (AGIR) tel que conçu est un Facteur Clé de Succès pour l'action de notre ministère qui peine à obtenir l'adhésion de l'ensemble des acteurs publics dans le cadre de la veille et de l'impulsion de la bonne gouvernance dans notre pays.

Ce programme contribuera à imprégner toute l'administration publique d'une culture du risque et du contrôle, et faire de la performance une tradition dans le processus de mise en œuvre des politiques publiques de développement.

De manière spécifique, en application de l'article 6 du décret 2021-330 du 6 juillet 2021 relatif aux attributions du ministre du contrôle d'État, de la qualité du service public et de la lutte contre les antivaleurs, nous avons planifié une **mission d'évaluation des dispositifs d'audit et de contrôle interne de l'ensemble des entreprises du portefeuille public** avec la collaboration technique du ministre du budget, des comptes publics et du portefeuille public au travers de la Direction générale du portefeuille public.

Madame la représentante

Nous avons aussi joint les termes de références relatifs à cette mission dans le dossier à transmettre à vos services à l'occasion de cette rencontre afin d'étudier ensemble, les opportunités de collaboration avec votre institution dans le cadre de la réalisation de cette mission.

Madame la représentante,

Je ne saurais terminer mon propos sans vous rappeler que le **Programme AGIR** tel que conçu sera un véritable facteur clé de succès pour les actions visant à transformer la gouvernance publique en République du Congo.

Madame la Représentante résidente

Mesdames et Messieurs

Je vous remercie. /-.

Fait à Brazzaville, le 23 Octobre 2023

Le Ministre,

Jean-Rosaire IBARA. -